



Visa vie privee vie familiale

Par **nanie4ever**, le **16/12/2009** à **11:52**

Bonjour,

je me suis mariée avec un marocain qui a eu un visa vie privée et familiale d'une validité de 1 an donc jusqu'à juillet 2010. J'ai vu sur le net qu'il ne peut être renouvelé que si la vie commune n'a pas cessé or lui est parti en prenant toutes ses affaires.

Pensez-vous qu'il peut être renouvelé au niveau d'un visa ou même avoir un titre de séjour?

merci par avance de vos réponses

Par **chris_idv**, le **16/12/2009** à **13:51**

Bonjour,

Votre mari ne pourra pas obtenir le renouvellement de son titre de séjour vie privée et familiale car il faudrait que la vie commune perdure. Or ce n'est pas le cas puisqu'il est parti avec ses affaires.

Par contre si votre mari dispose d'un logement et d'un travail ou d'une source de revenus il pourra faire une demande d'un autre titre de séjour, mais pas vie privée et familiale dans le cadre du mariage.

Salutations,

Par **nanie4ever**, le **16/12/2009** à **14:16**

ET vous pensez qu'on lui accordera un autre titre de séjour?
car la je pense que si il est aptis il a du quand même couvrir ses arrières.

Mais je trouve ça abusé qu'il puisse avoir un titre de séjour alors que je pense qu'il est marié avec moi dans le but de rentrer en France! chose que je en peut pas!

Par **chris_idv**, le **16/12/2009** à **15:37**

Bonjour,

Un peu de lecture si cela peut vous être utile: <http://www.amourcartedesejour.com>

Salutations,

Par **nanie4ever**, le **16/12/2009** à **18:08**

bonjour

le lien me met sur une page où je n'arrive pas à accéder à l'info qui m'intéresse car je n'en suis pas membre ..

pouvez-vous m'envoyer des copies collées des infos intéressantes? merci beaucoup